



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-28

AVIS est donné par le soussigné que le Règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021 et qu'il est entré en vigueur le 7 juillet 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à modifier la grille des usages et normes de la zone C-404 afin d'autoriser l'usage de Salon funéraire.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 8 juillet 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier